CERTIFICAT

Conformité du contrôle de production en usine

2451-CPR-EN1090-2014.1200.005

Selon le Règlement (UE) no 305/2011 du
Parlement européen et du Conseil du 09 mars 2011 (pour les produits de construction)
ce certificat s'applique au produit de construction suivant:

Produit de construction	**Eléments structuraux et kits de construction pour structures en acier EXC3 selon la norme EN 1090-2**
Utilisation	Pour des constructions structurales de tous types d'ouvrages
Méthode de marquage CE	ZA.3.2 à ZA.3.5 selon les normes EN 1090-1:2009+A1:2011
	fabriqué par ou pour
Fabricant	**R&R-Beth GmbH** **Gewerbegebiet Unterlemnitz 7** **07356 Bad Lobenstein** **ALLEMAGNE**
Usines de production Unités de production du fabricant	voir au verso
Confirmation	Ce certificat atteste que toutes les règles concernant l'évaluation et le contrôle de la performance décrites dans l'annexe ZA de la norme harmonisée **EN 1090-1:2009+A1:2011** sont appliquées selon le système 2+ et que le contrôle de production en usine répond à toutes les exigences prescrites dedans.
Première date de délivrance	27.06.2012
Prochain audit de surveillance	26.06.2028
Durée de validité	Ce certificat reste valable tant que la méthode de contrôle mentionnée dans la norme harmonisée et/ou les exigences requises pour le contrôle de production en usine concernant l'évaluation de la performance des caractéristiques déclarées n'ont pas changé, et que le produit et les conditions de production des usines n'ont pas subi de changements importants.
Remarques	cf. au verso

Lieu/Date d'établissement Düsseldorf, 03.06.2025
Falkenberg

Dipl.-Ing. Gurschke
Directeur de l'organisme de certification

DAkkS Deutsche Akkreditierungsstelle D-ZE-16083-01-00

Numéro du certificat: 2451-CPR-EN1090-2014.1200.005

Usines du fabricant

1. **R&R-Beth GmbH**
   Am Goldbach 5, 07356 Bad Lobenstein, Allemagne
2. **R&R-Beth GmbH**
   Gewerbegebiet Unterlemnitz 7, 07356 Bad Lobenstein, Allemagne

Remarques

L'organisme notifié - 2451 DVS ZERT GmbH a effectué le contrôle initial du/des usine(s) et le contrôle de production en usine et procède à la surveillance permanente, à l'évaluation et à la confirmation du contrôle de production en usine.

Dispositions générales

Les conditions requises par la norme harmonisée EN 1090-1:2009+A1:2011, point B. 4.1 au point B. 4.4. inclus sont applicables.

En particulier, les exigences requises selon la norme EN 1090-1:2009+A1:2011, point B. 4.3 à savoir, les déclarations que le fabricant doit remettre une fois par an à l'organisme notifié doivent être respectées.

Les conditions générales de vente de la société DVS ZERT GmbH dans la dernière version respectivement en vigueur sont applicables.